AGIRFASE

Association Gestionnaire de l'Institut de Recherche et de Formation à l'Action Sociale de l'Essonne

15, les Terrasses de l'Agora
91000 EVRY

SIRET : 383 620 390 000 39 – APE : 8559A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Association AGIRFASE
SIRET : 383 620 390 000 39
15, les Terrasses de l'Agora
91000 EVRY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A l'assemblée générale de l'association AGIRFASE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGIRFASE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

MVN COMMISSARIAT AUX COMPTES
SAS au capital de 100 000 euros | membre de la CRCC de Paris
42 Avenue Kleber – 75116 Paris
mvn@mvn.ec | www.mvn.ec | 01 44 79 35 25 |
405 224 064 RCS PARIS | APE 6920Z

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Créances » de l'annexe aux comptes annuels évoque les modalités de dépréciation des créances clients. Nous avons apprécié les éléments pris en compte par l'association pour les estimations des valeurs d'inventaires. Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous avons vérifié le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations.

- Les notes « Chiffres d'affaires » et « Subventions d'exploitation » exposent les modalités de rattachement de ces produits à l'exercice. Nous avons vérifié la correcte application des principes comptables et vérifié que l'annexe communique une information pertinente.

- La note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe détaille par nature ces provisions et expose les modalités d'évaluation retenues. Nous nous sommes assurés de la correcte estimation de ces passifs au regard des hypothèses appliquées.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

MVN COMMISSARIAT AUX COMPTES
SAS au capital de 100 000 euros | membre de la CRCC de Paris
42 Avenue Kleber – 75116 Paris
mvn@mvn.ec | www.mvn.ec | 01 44 79 35 25 |
405 224 064 RCS PARIS | APE 6920Z

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

MVN COMMISSARIAT AUX COMPTES
SAS au capital de 100 000 euros | membre de la CRCC de Paris
42 Avenue Kleber – 75116 Paris
mvn@mvn.ec | www.mvn.ec | 01 44 79 35 25 |
405 224 064 RCS PARIS | APE 6920Z

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes,
- il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 13 juin 2022

Nicolas METGE
Le Commissaire aux Comptes
Représentant de la société MVN | CC

MVN COMMISSARIAT AUX COMPTES
SAS au capital de 100 000 euros | membre de la CRCC de Paris
42 Avenue Kleber – 75116 Paris
mvn@mvn.ec | www.mvn.ec | 01 44 79 35 25 |
405 224 064 RCS PARIS | APE 6920Z

Présentation de l'association

*

L'association IRFASE est partenaire des collectivités territoriales, des milieux professionnels et des institutions du travail social de l'Essonne et au sud de l'Ile-de-France, depuis sa création en 1991.

L'association IRFASE est un Institut de Recherche et de Formation dans l'Action Sociale de l'Essonne ayant pour vocation d'accompagner les adultes dans leur leur professionnalisation d'intervenants du social par la formation diplômante, la formation continue, le conseil, la recherche et la création/le soutien à des espaces de rencontres, d'échanges et de contributions collectives alliant Professionnels, Elus, Chercheurs, Formateurs et ce au bénéfice des personnes en formation.

Elle assure actuellement des missions auprès de près de 1 000 personnes chaque année.

Créé depuis 1991, l'IRFASE a pour fondement la collaboration d'élus des collectivités locales et territoriales (Conseil Général de l'Essonne, Communauté d'Agglomération d'Evry, Union des Maires de l'Essonne), de représentants et de professionnels d'associations du secteur social et médico-social, et enfin de personnes qualifiées.

Ainsi, dans la poursuite de son projet associatif d'origine, l'IRFASE souhaite adapter son dispositif de formation aux besoins du territoire et de ses partenaires en tenant compte de leurs spécificités inhérentes.

L'IRFASE s'engage depuis ses origines grâce à une équipe pédagogique et administrative fortement impliquée dans l'accompagnement. Les formateurs de l'IRFASE sont pour l'essentiel des permanents (à plein temps ou à temps partiels) afin de garantir la continuité d'un projet pédagogique original et fédérateur.

Fort de près de 1000 partenaires sur le territoire, l'IRFASE a souhaité développer les espaces de concertation et de réflexion autour des besoins des employeurs déclinés dans les dispositifs de formation.

Ainsi, 4 orientations principales sont aujourd'hui tout particulièrement déclinées dans le projet de l'institution :
- Inscription sur le territoire, parcours des personnes et innovations sociales
- Autonomie des personnes et nouvelles technologies
- Interculturalité, lutte contre les discriminations et cohésion sociale
- Art, culture et sport, médiateurs de rencontre et acteur du lien social

L'IRFASE investit aujourd'hui la recherche par la création d'un pôle constitué d'enseignants chercheurs pilotant des groupes de travaillant alliant formateurs, professionnels du/des secteurs, élus, bénéficiaires des établissements et étudiants.

Documents de synthèse

BILAN ACTIF

			Note	Exercice N, clos le : Brut 1	Amortissements dépréciations 2	31/12/2021 Net 3	31/12/2020 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	31				
		Frais de recherche et de développement					
		Donations temporaires d'usufruit					
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		122 375	122 375		1 908
		Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains					
		Constructions		13 239	7 101	6 138	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		884 074	786 118	97 956	70 177
		Immobilisations corporelles en-cours					
		Avances et acomptes					
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations et créances rattachées		12 500		12 500	
		Autres titres immobilisés					
		Prêts		137 826		137 826	137 826
		Autres immobilisations financières		175 062		175 062	178 738
		Total (I)		**1 345 077**	**915 594**	**429 482**	**388 648**
ACTIF CIRCULANT	Stocks en cours		32				
	CRÉANCES	Créances clients, usagers et comptes rattachés	34	893 287	120 644	772 643	575 104
		Créances reçues par legs ou donations					
		Autres créances		150 279		150 279	146 052
	DIVERS	V.M.P	35				
		Instruments de trésorerie					
		Disponibilités		1 515 560		1 515 560	959 284
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance		36	38 980		38 980	36 127
		Total (II)		**2 598 107**	**120 644**	**2 477 463**	**1 716 567**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)		36				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GENERAL (I à V)			**3 943 184**	**1 036 238**	**2 906 945**	**2 105 215**

BILAN PASSIF

		Note	31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Autres		268 002	268 002
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Autres			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves	40		
	Réserves statutaires ou contractuelles		335 388	335 388
	Réserves pour projet de l'entité		688 694	688 694
	Autres		22 867	22 867
	Report à nouveau		-872 751	-1 516 568
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		693 646	643 818
	Situation nette (sous total)		1 135 846	442 200
	Fonds propres consomptibles			
	Subventions d'investissements		81 477	39 225
	Provisions réglementées			
	Total (I)		**1 217 323**	**481 425**
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations	41		
	Fonds dédiés			
	Total (II)			
PROVISIONS	Provisions pour risques	42	100 840	120 739
	Provisions pour charges		386 813	395 620
	Total (III)		**487 653**	**516 359**
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 799	2 908
	Emprunts et dettes financières divers		196 714	200 000
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		352 199	278 012
	Dettes des legs ou donations	43		
	Dettes fiscales et sociales		370 543	487 498
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		42 685	32 082
	Instruments de trésorerie			
Comptes régul.	Produits constatés d'avance	44	236 029	106 930
	Total (IV)		**1 201 969**	**1 107 431**
Ecarts de conversion passif	(V)	44		
	TOTAL GENERAL (I à V)		**2 906 945**	**2 105 215**

COMPTE DE RESULTAT

		Note	31/12/2021	31/12/2020
	Nombre de mois de la période		12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		45	90
	Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)			
	Ventes de prestations de service (dont parrainages)		1 675 275	1 458 582
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions d'exploitation		2 817 155	2 678 272
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels	50		
	Mécénats			
	Legs, donations et assurances-vie			
	Contributions financières			
	Autres			
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		8 935	214 558
	Utilisations des fonds dédiés			
	Autres produits		2 119	2 026
	Total des produits d'exploitation (I)		**4 503 528**	**4 353 527**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		970 607	843 035
	Aides financières			
	Impôts, taxes et versements assimilés		172 945	199 042
	Salaires et traitements	51	1 853 303	1 751 419
	Charges sociales		789 054	739 906
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		33 967	65 440
	Dotations aux provisions			53 488
	Reports en fonds dédiés			
	Autres charges		3 648	79 601
	Total des charges d'exploitation (II)		**3 823 524**	**3 731 930**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**680 004**	**621 598**
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	53	4 454	3 865
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers (III)		**4 454**	**3 865**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées	54	655	
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières (IV)		**655**	
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)			**3 799**	**3 865**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)			**683 804**	**625 462**

COMPTE DE RESULTAT

		Note	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	55	500	47 189
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		9 659	3 063
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		19 899	
	Total des produits exceptionnels (V)		**30 058**	**50 252**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	56	20 216	31 897
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Total des charges exceptionnelles (VI)		**20 216**	**31 897**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			**9 842**	**18 355**
(VII)	Participation des salariés aux résultats	57		
(VIII)	Impôts sur les bénéfices	58		
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		**4 538 041**	**4 407 644**
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)		**3 844 395**	**3 763 827**
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)			**693 646**	**643 818**

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Total		
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		
	Prestations en nature		
	Total		

Annexe

Note 10 - Annexe COVID-19

Impacts de l'épidémie sur l'activité de l'entreprise

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe au titre des événements post clôture, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un ou des impacts significatifs sur son activité depuis le 1er mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

En effet, cette crise a entraîné un certain nombre d'économies de charges qui étaient budgetées mais qui n'ont pas pu être engagées.

Les résultas excédentaires de l'exercice et de l'exercice précédent résultent principalement de ces économies (ainsi que d'une reprise de provision pour créance douteuse l'exercice précédent).

En raison de la nature de son activité, la continuité pédagogique a été assurée pour les étudiants par des cours à distance, et l'ensemble du personnel a été mis en télétravail lorsque cela était nécessaire.

Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, et par le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, cela n'a pas eu d'impact significatif au niveau de la présentation des comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation.
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus ou à leur coût de production.

Amortissements

Les amortissements sont déterminés en fonction de la durée d'utilisation prévue des immobilisations. Après examen du fichier des immobilisations, il a été constaté que les composants identifiés, ne présentent ni une valeur significative ni une durée d'amortissement sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale. De ce fait il n'a pas été procédé à une décomposition des immobilisations.

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements, comptabilisées dans les fonds propres de l'association, sont virées au résultat au même rythme que les amortissements des biens subventionnés.

Il a ainsi été comptabilisé en produit, au niveau du résultat exceptionnel, une quote-part de subvention d'investissements d'un montant de 9 659 €.

Cession immeuble et crédit-bail

Au 31/12/2018, l'immeuble détenu a été cédé pour un prix de 1 450 000 euros. Compte-tenu des amortissements pratiqués sur

l'année 2018 pour 135 000 euros sur les 1 500 000 € de valeur réévaluée, cette cession a dégagé une plus-value de 85 000 euros en 2018. Pour mémoire, l'écart de réévaluation sur cet immeuble enregistré en 2017 d'un montant de 504 762 € a été affecté lors de cette cession à hauteur de 50 000 euros en fonds associations, et le solde en réserves".

Cet immeuble a dans le même temps fait l'objet d'un contrat de crédit-bail sur une durée de 15 ans, le montant du loyer trimestriel s'élevant à 29 811 euros, et si tous les loyers sont bien remboursés le prix de vente à la fin des 15 ans sera de 1 euro. Le total des loyers sur 15 ans est d'un montant total de 1 788 663 euros.

Il a été versé par l'AGIRFASE en 2018 au crédit-bailleur une avance preneur de 200 000 euros, qui sera remboursé sur une durée de 15 ans, le montant du remboursement trimestriel est de 3 895 euros, dont une partie constitue des intérêts. Le solde de cette avance est de 164 731 € au 31 décembre 2021.

Les frais occasionnés par cette cession et la mise en place du contrat de crédit-bail, ont été mis à la charge de l'AGIRFASE pour un montant de 39 681 euros en 2018 (38 601 euros comptabilisés en frais d'actes, 1 080 euros en charges dues au syndic).

Il y a eu comptabilisé en 2019 pour ce contrat de crédit-bail : 119 694 euros de charge de loyers, 109 435 euros de charges locatives, 4 107 euros de produits financiers.

Il y a eu comptabilisé en 2020 pour ce contrat de crédit-bail : 119 694 euros de charge de loyers, 103 103 euros de charges locatives, 3 865 euros de produits financiers.

Il y a eu comptabilisé en 2021 pour ce contrat de crédit-bail : 119 704 euros de charge de loyers, 102 200 euros de charges locatives, 3 617 euros de produits financiers.

Note 31 - Immobilisations

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires	122 375			122 375
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	**122 375**			**122 375**
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions	7 101	6 138		13 239
- Installations techniques, matériel outillage industriels	833 106	50 968		884 074
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	**840 207**	**57 106**		**897 313**
Immobilisations financières				
- Participations et créances rattachées		12 500		12 500
- Autres titres immobilisés				
- Prêts	137 826			137 826
- Autres immobilisations financières	178 738	8 331	12 007	175 062
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
Total	**316 564**	**20 831**	**12 007**	**325 388**
Total général	**1 279 146**	**77 937**	**12 007**	**1 345 076**

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires	120 467	1 908		122 375
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	**120 467**	**1 908**		**122 375**
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions	7 101			7 101
- Installations techniques, matériel outillage industriels	762 929	23 189		786 118
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	**770 030**	**23 189**		**793 219**
Total général	**890 497**	**25 097**		**915 594**

Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 122 375	+ 120 467	+ 1 908
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+		+
Dotation de l'exercice		+ 1 908	- 1 908
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	**= 122 375**	**= 122 375**	**= 0**

Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 840 207	+ 770 030	+ 70 177
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 57 106		+ 57 106
Dotation de l'exercice		+ 23 189	- 23 189
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	**= 897 313**	**= 793 219**	**= 104 094**

Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant
Valeur au début de l'exercice	+ 316 563
Acquisitions	+ 20 831
Cessions, mises hors service, ou diminutions	- 12 007
Valeur en fin d'exercice	**= 325 387**

Modes et durées d'amortissement

Désignation	Modes	Durées
Immobilisations incorporelles		
- Frais d'établissement		
- Frais de recherche et de développement		
- Donations temporaires d'usufruit		
- Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	1 à 3 ans
- Autres immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
- Terrains	Non amortissable	
- Constructions	Linéaire	10 à 20 ans
- Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10 ans
. Instal, agencements, aménagements divers		
. Matériel de transport		
. Matériel de bureau		
. Emballages récupérables, divers		

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	325 388
. à moins d'un an	20 204
. à plus d'un an	305 184

Note 34 - Créances

Créances sur les formations facturées

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction de l'antériorité des créances.

Le montant de la provision est de 120 644 € au 31 décembre 2021, dont 51 811 euros provisionnés suite au redressement judiciaire d'un client en 2018 (ce solde doit être payé en 2023).

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires inclut les formations facturées à des employeurs, à des OPCO ou plus rarement directement à des étudiants. Le suivi des plannings des heures de formation est effectué via un logiciel dédié.

Les modalités de facturation définies par les financeurs, ainsi que la réalisation ou non des formations sont suivies mensuellement ce qui permet de s'assurer du correct rattachement de ces produits à la période appropriée, et du respect du principe de séparation des exercices

Subventions d'exploitation

Le montant de la subvention notifiée par la Région se chiffre à 2 809 155 euros pour l'année civile 2021 et est comptabilisé en subvention d'exploitation. Ce produit a été intégralement encaissé sur l'exercice.

Note 36 - Comptes de régularisation actif

Détail des charges constatées d'avance

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	01/01/2022	31/12/2022	38 980		
		Total	**38 980**		

Note 40 - Fonds propres et réserves

Tableau de variation des fonds propres

Postes	31/12/2020	affectation résultat	+	-	31/12/2021
Fonds associatif fi	268 002				268 002
Reserve statut.subv.dgas/dras 1991	335 388				335 388
Reserves reglementees fi	22 867				22 867
Reserve de compensation	233 932				233 932
Reserve issu ecart de reevaluation	454 762				454 762
Report à nouveau	-1 516 568	643 818			-872 751
Résultat	643 818	-643 818	693 646		693 646
Total	**442 200**	**0**	**0**	**0**	**1 135 846**

Note 42 - Provisions pour risques et charges

Provision pour risques

Il est comptabilisé depuis 2019 une provision pour risque de 100 840 € pour un litige avec un salarié. Par prudence il a été provisionné la totalité de la demande du salarié et les frais d'avocats. Cette provision est maintenue au bilan 2021, le salarié a perdu lors de la 1ère instance, mais a fait appel du jugement, on ne connait pas encore la date de l'instance en appel.

Il était comptabilisé depuis 2019 une provision pour risque de 19 898,76 euros pour une créance de subvention FSE pour l'année 2017, cette provision a été reprise sur l'année 2021 car elle ne sera jamais perçue, et la créance correspondante soldée par un compte de charge exceptionnelle.

Provision pour indemnité de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite est d'un montant de 386 813 € au 31 décembre 2021.

Sur la base des indemnités prévues par la convention collective, cette provision est déterminée en fonction de l'ancienneté des salariés, de la probabilité de leur présence au sein de l'association à leur âge de départ en retraite, et d'un taux d'actualisation de 1,05 %.

Il a été retenu 67 ans comme âge de départ à la retraite. Il a été retenu comme pourcentage de probabilité de rester dans l'entreprise : 100 % pour les salariés de plus de 55 ans, 95 % pour les salariés de 45 à 55 ans, 90 % pour les salariés de moins de 45 ans.

Les indemnités prévues selon l'ancienneté à lâge de départ à la retraite sont de : 1 mois de salaire pour les salariés ayant entre 10 et 15 ans d'ancienneté, 3 mois de salaires pour ceux entre 15 et 25 ans d'ancienneté, 6 mois de salaires à partir de 25 ans d'ancienneté.

Note 43 - Dettes

Mouvements des emprunts de l'exercice

Désignation	Au début de l'exercice	Souscrits dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	A la fin de l'exercice
Emprunts auprès des établissements de crédit	200 000		3 286	196 714
Emprunts divers				
Total	**200 000**		**3 286**	**196 714**

Echéances des emprunts

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	3 799	3 799		
Emprunts et dettes financières divers	196 714	39 557	157 157	
Total	**200 513**	**43 356**	**157 157**	

Note 44 - Comptes de régularisation passif

Détail des produits constatés d'avance

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	01/01/2022	31/12/2022	236 029		
		Total	**236 029**		

Note 60 - Autres informations

Présentation budgétaire du résultat de l'exercice

IRFASE - REALISE 2021 (présentation budgétaire)				
POSTES	**Réalisé 2021**	**Budget 2021**	**Var.**	
PRODUITS D'EXPLOITATION	**4 492 429**	**4 295 802**	**196 627**	**5%**
FOURNITURES, AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES, TAXE FONCIERE	**809 940**	**1 057 444**	**- 247 504**	**-23%**
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES ET FISCALES	**2 975 840**	**3 159 569**	**- 183 729**	**-6%**
AUTRES CHARGES ET AUTRES PRODUITS	**17 401**	**- 2 878**	**20 279**	**-705%**
RESULTAT AVANT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	**689 248**	**81 667**	**607 581**	**744%**
DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	**- 4 398**	**81 667**	**- 86 065**	**-105%**
RESULTAT	**693 646**	**0**	**693 646**	
Total des Produits	4 529 106	4 312 752	216 354	5%

Total des Charges net de reprises de provi.	3 835 460	4 312 752	- 477 293	-11%

Résultat exceptionnel

Le résultat de l'année est impacté par certaines charges et produits exceptionnels, les principaux montants sont :
- 19 899 € de charge exceptionnelle suite à solde d'une créance de subvention FSE de l'année 2017 qui ne sera jamais reçue.
- 19 899 € de produit exceptionnel suite à reprise provision pour risque qui était comptabilisée sur cette créance de subvention FSE.
- 9 659 € de produits exceptionnel pour quote-part de subventions d'investissements.

Nouveau cursus de formation

Un nouveau cursus de formation de niveau 7 a été mis en place à partir de la fin d'année 2021, il s'agit de la formation DIREIS (Directrice/Directeur d'Etablissements de l'Intervention Sociale).

Ventilation du chiffre d'affaires de l'année 2021

FILIERES		SELECTIONS	DROITS D'INSCRIPTION	FORMATIONS	TOTAL
AS	Assistant de service Social	8 116 €	59 988 €	23 789 €	**91 892 €**
CS	Chef de Service	4 810 €	7 260 €	148 836 €	**160 906 €**
EJE	Educateur de Jeunes Enfants	18 400 €	60 880 €	105 534 €	**184 814 €**
ES	Educateur Spécialisé	37 548 €	149 018 €	587 542 €	**774 108 €**
ME	Moniteur Educateur	14 597 €	26 549 €	241 977 €	**283 123 €**
AES	Accompagnant éducatif et social	2 525 €	14 670 €	96 793 €	**113 988 €**
DIREIS	DIREIS (Directeur d'Etablissement de l'Intervention	0 €	2 400 €	6 506 €	**8 906 €**
		0 €	0 €	0 €	**0 €**
	Divers Parcoursup non détaillés	780 €	0 €	0 €	**780 €**
Total revenus Hors Quota		**86 775 €**	**320 765 €**	**1 210 977 €**	**1 618 517 €**
Collecte Taxe d'apprentissage					7 057 €
Formation intra					36 101 €
Prestations R&D et autres					13 599 €
Total chiffre d'affaires					**1 675 275 €**

Contribution bénévole

Il n'y a pas de contribution bénévole à chiffrer au cas particulier de l'association IRFASE.

Engagements financiers hors bilan

Intérêts restant à verser sur emprunt auprès de la Société Générale (compte 168100) : 6 294 euros.

Détail des charges à payer

Désignation	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	174 761
PROVISION CONGES PAYES	27 825
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL A PAYER	8 018
NOTES DE FRAIS A PAYER	1 060
PROVISION CHARGES POUR CONGES PAYES	15 026
PROVISION CHARGES/AUTRES CHARGES DE PERSONNEL A PAYER	4 330
CONTRIBUTION HANDICAPËS A PAYER	5 406
TAXE SUR LES SALAIRES A PAYER	126 391
FORMATION CONTINUE A PAYER	26 161
AUTRES CHARGES A PAYER	2 529
Total	**391 507**

Détail des produits à recevoir

Désignation	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	85 424
FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR	53 825
FINANCEMENTS FORMATIONS A RECEVOIR	14 717
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS A RECEVOIR	57 179
AIDE APPRENTI A RECEVOIR	6 667
Total	**217 812**

Crédits-bails

Désignation	Crédits - bails immobiliers	Crédits - bails mobiliers	Total
Valeurs des biens lors de la signature des contrats	1 450 000		1 450 000
Redevances à payer			
. au début de l'exercice	1 548 879		1 548 879
. nouveaux crédits-bails			
. payées dans l'exercice	119 244		119 244
. à la fin de l'exercice	1 429 635		1 429 635
Dont			
. à un an au plus	119 244		119 244
. à plus d'un an, 5 ans au plus	476 977		476 977
. à plus de 5 ans	833 414		833 414
Amortissements théoriques			
. au début de l'exercice	194 284		194 284
. nouveaux crédits-bails			
. pratiqués sur l'exercice	96 667		96 667
. à la fin de l'exercice	290 951		290 951
Valeurs de rachat des crédits-bails actifs à la clôture			

Effectifs

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	28	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	9	
Ouvriers		
Total	**39**	

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations et créances rattachées	12 500		12 500
Autres titres immobilisés			
Prêts	137 826	7 990	129 836
Autres immobilisations financières	175 062	12 214	162 848
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	893 287	772 643	120 644
Autres créances	150 279	150 279	
Totaux	**1 368 954**	**943 126**	**425 828**

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits	3 799	3 799		
Emprunts et dettes financières divers	196 714	39 557	157 157	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	352 199	352 199		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	370 543	370 543		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	42 685	42 685		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	236 029	236 029		
Total	**1 201 969**	**1 044 812**	**157 157**	

Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges		516 359		28 706	487 653
Dépréciation	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours				
	Sur usagers et comptes rattachés	111 774	8 870		120 644
	Sur comptes financiers				
	Autres dépréciations				